

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché, **le lundi 24 juin 2013 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Octroi pour l'année 2013 d'une subvention à l'ASBL «FÉDÉRATION DES MOTOCYCLISTES DE BELGIQUE» (Fédémot).

3.

Adhésion au marché stock de la Ville relatif à la fourniture de matériel destiné au Service plomberie des Installations intérieures structuré distincts pour les besoins de la Zone de police.

4.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, en vue d'acquérir 6 lanceurs cinétiques pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges.

5.

Passation d'un marché de services par voie d'adjudication publique, en vue de la conclusion d'un contrat relatif à la réparation de radios portatives, en ce compris leurs accessoires, pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges (d'une durée de 3 ans) - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de service.

6.

Passation d'un marché stock en 4 lots par procédure négociée en vue d'acquérir des tenues de fonction pour les moniteurs de tir de la Zone de police d'une durée de 2 ans - adoption du cahier spécial des charges.

7.

Octroi pour l'année 2013, d'une subvention à l'ASBL « 5277 - Police locale de Liège ».

8.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité en vue de procéder au compartimentage de certains locaux du commissariat de « la Wallonie-Liège-centre ».

9.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité en vue de procéder à des travaux d'installation d'une climatisation pour la salle technique du complexe cellulaire de l'Hôtel de Police - adoption du cahier spécial des charges.

10.

Décision de s'octroyer les services du Coordinateur de sécurité et de santé désigné dans le cadre du marché stock relatif à la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du service des Bâtiments communaux (missions de coordination-projet et de coordination-réalisation) pour la surveillance des travaux qui seront réalisés dans la Zone de police durant l'année 2013.

11.

Approbation du texte de la convention à conclure avec l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise - IGIL SCRL (Palais des Congrès) relative à la mise à disposition de locaux inoccupés au profit de la Zone de police en vue de l'organisation de formations.

12.

Exécution des travaux de mise en conformité de l'installation électrique suite au rapport CIB à l'Hôtel de Police par le biais du marché stock de la Ville relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

13.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder à des travaux de mise en conformité de la cellule à la Brigade judiciaire - adoption du cahier spécial des charges.

14.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, en vue de procéder à des travaux de remplacement du disjoncteur général TGBT de la cabine haute tension de l'Hôtel de Police - adoption du cahier spécial des charges.

15.

Retrait de sa délibération du 29 avril 2013 relatif à la passation d'un marché de service externe pour les missions de prévention et de protection au travail - passation d'un nouveau marché par voie d'appel d'offres général en vue de confier, pour une période contractuelle de 2 ans, les missions d'un service externe pour la prévention et la protection au travail à un service agréé - adoption du cahier spécial des charges prévoyant notamment une option portant sur la prévention de la charge psychosociale - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de service.

16.

Retrait des délibérations du 25 février 2013 relatif à la passation d'un marché en vue de la conclusion d'un contrat en vue de conclure un contrat d'entretien en omnium et garantie totale pour le groupe électrogène de l'Hôtel de Police pour une durée de 10 ans sans tacite reconduction - passation d'un nouveau marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de conclure un contrat d'entretien de type « préventif » pour le groupe électrogène de l'Hôtel de Police pour une durée de 4 ans sans tacite reconduction – adoption du cahier spécial des charges.

17.

Décision d'adopter le rapport d'activité 2012 de la Régie communale autonome "LIEGE - DEVELOPPEMENT" comprenant en annexe le bilan, le compte de résultat et ses annexes, et le rapport du Collège des commissaires.

18.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. quai Saint-Léonard :
suppression des emplacements de stationnement réservé aux véhicules porteurs de l'écusson « CC-CD » existant à hauteur de l'immeuble n°54, sur une distance de 12 mètres.

2. boulevard de la Sauvenière :
création d'emplacements de stationnement réservé aux véhicules porteurs de l'écusson « CC-CD », à hauteur de l'immeuble n°42.
3. rue Auguste Hock :
 - suppression de l'obligation de céder le passage et de tourner à droite au carrefour avec le quai Mativa.
 - suppression de l'obligation de céder le passage et de tourner à gauche au carrefour avec la rue de Fétille.
 - suppression du stationnement alternatif par quinzaine.
 - suppression de l'interdiction de stationnement existant le long de l'immeuble n°14, sur toute la longueur de celui-ci.
 - interdiction du sens de circulation à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la rue de Fétille.
4. quai Edouard Van Beneden :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°2, dans le prolongement de celui existant à hauteur de l'immeuble n°3, pour le porter à une distance de 11 mètres.
5. rue Ramoux :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 6 mètres.
6. rue Fassin :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 6 mètres.
7. rue de Trazegnies :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 6 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, sur une distance de 6 mètres, à hauteur de l'immeuble n°22, dans le prolongement de celui existant à hauteur de l'immeuble n°20, pour le porter à une distance de 12 mètres.
8. rue des Fortifications :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°36, sur une distance de 5 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°34, sur une distance de 6 mètres.
9. rue de Campine:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°390, sur une distance de 6 mètres.
10. rue de l'Aviation :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°32.

11. rue Lovinfosse :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à l'opposé de la façade latérale de l'immeuble cadastré n°37 rue de la Haminde, sur une distance de 6 mètres.
12. Montagne Sainte-Walburge:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n°239, sur une distance de 6 mètres.
13. rue Auguste Donnay :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à l'opposé de l'immeuble n°1, sur une distance de 6 mètres.
14. rue des Guillemins :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules de police, à hauteur de l'immeuble n°34, sur une distance de 6 mètres.
15. boulevard Emile de Laveleye :
création de stationnement réservé aux riverains dans le tronçon compris entre l'avenue Albert Mahiels et la rue de Paris :
 - entre les immeubles n°61 et 749, sur une distance de 45 mètres.
 - entre les immeubles n° 24 et 32, sur une distance de 30 mètres.
16. rue Salvador :
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n°26, sur une distance de 6 mètres.
17. place Andréa Jadouille
limitation du stationnement par disque du lundi au samedi de 8h à 17h, dans les cinq emplacements existant à l'opposé de la façade de l'immeuble rue de Tilff n°1 jusqu'à l'opposé de l'immeuble n°13.
18. rue Albert Mockel :
interdiction du sens de circulation en direction du boulevard Gustave Kleyer, à tout conducteur, dans la section de la chaussée longeant les immeubles à numérotation impaire, comprise entre la rue Constantin Le Paige et l'immeuble 113.
19. rue Louis Bonfond :
 - interdiction de circulation aux véhicules dont la masse en charge dépasse 5 tonnes, au départ du carrefour formé avec la rue Chafnay.
 - interdiction de circulation aux véhicules dont la longueur dépasse 10 mètres, au départ du carrefour formé avec la rue des Houlpays.

19.

Conclusion d'une convention sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs pour un établissement à établir rue Saint-Nicolas n°243 à 4000 LIEGE.

20.

Communication relative à l'évaluation de la candidature de la Ville à l'organisation d'une Exposition internationale en 2017 et au développement étudié pour poursuivre sa dynamique

21.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ENJEU », relative à la manifestation « RETROUVAILLES » des 31 et le 1^{er} septembre 2013 - octroi d'une subvention directe et indirectes opérateur à ladite A.S.B.L.

22.

Adhésion de la Ville au Comité permanent pour le partenariat Euro-méditerranéen des autorités locales et régionales (COPPEM)

23.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la S.P.R.L « LES ARDENTES » relative à la manifestation « Les Ardentes - Liège Festival Electro Rock » du 11 au 14 juillet 2013 - octroi d'une subvention directe et indirecte opérateur à ladite S.P.R.L.

24.

Exonération de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LA REPUBLIQUE LIBRE D'OUTREMEUSE », pour l'organisation des festivités dans le cadre de la Fête du 15 août 2013.

25.

Passation d'un marché stock par voie d'adjudication publique, en sept lots, d'une durée de 36 mois, aux fins d'assurer les fournitures de boissons alcoolisées diverses (vins, champagne, bières, alcools, eaux, etc) destinées aux réceptions prises en charge par le Service du Protocole ou organisées par le Département des Services sociaux - fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges

26.

Adoption du texte de l'avenant n°1 au contrat d'assistance du logiciel de gestion GMA à destination des infrastructures sportives communales.

27.

Décision :

- d'adopter la convention à conclure avec l'association de fait « ROTARY CLUB LIEGE CITE ARDENTE », relative à la manifestation dénommée « Les 24 heures de Jogging de Liège » du 07/09/2013 au 08/09/2013 ;
- d'exonérer ladite association de fait de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à l'association de fait « ROTARY CLUB LIEGE CITE ARDENTE » pour l'organisation de la manifestation.

28.

Décision d'adopter la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LIEGE SUR SABLE », relative à la manifestation dénommée « Liège sur Sable » du 19/07/2013 au 11/08/2013 - d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L.

29.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LIEGE SPORT » pour l'organisation de la manifestation dénommée « Liège sur Sable » du 19/07/2013 au 11/08/2013.

30.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour les fournitures d'articles scolaires pour travaux manuels, de cahiers pour l'enseignement, d'articles de bureau, d'articles de droguerie et de produits de droguerie, destinés à l'ensemble des services communaux.

31.

Passation d'un marché, par voie d'adjudication publique avec publicité préalable, relatif à la mise à disposition de la Ville, en ce compris la Zone de Police et la Régie foncière, et du C.P.A.S. de Liège d'un service de dématérialisation du cycle de vie complet des factures dites entrantes, en ce compris l'archivage légal et les outils associés – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs – adoption du cahier spécial des charges – adoption du texte de la convention destinée à fixer les rôles et obligations respectifs des parties associées au marché.

32.

Passation par voie de procédure négociée, sans publicité, un marché de service de prestations d'assurances structuré en quatre lots relatifs aux dégâts matériels (lot 1), à la responsabilité civile, accidents corporels et assurances scolaires (lot 2), aux accidents du travail (lot 3) et aux automobiles (lot 4) nécessaire aux besoins de la Ville (en ce compris la Zone de police et la Régie foncière) prenant cours au 1^{er} janvier 2014.

M. l'Echevin FIRKET

33.

Approbation des statuts de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (en abrégé « IMIO ») - adhésion à ladite intercommunale – autorisation de libération de la souscription.

34.

Approbation de l'acquisition de la part de la S.C.R.L. « Le Logis Social de Liège » détenue par un associé décédé.

35.

Décision de souscrire au capital C2 de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège (en abrégé « A.I.D.E. ») dans le cadre du système de financement des missions liées au démergement (contrat zone) – autorisation de libération de la souscription et prélèvement sur le fonds de réserves ordinaires des montants utiles afin d'alimenter le fonds de réserves extraordinaires nécessaire au paiement de ladite libération.

36.

Avis à émettre sur :

1. Le budget afférent à l'exercice 2013
 1. du Conseil d'administration de l'église protestante Lambert-le-Bègue
 2. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 3. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
 4. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 5. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
 6. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 7. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 8. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 9. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 10. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 11. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 12. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
 13. de la Fabrique d'église Saint-Louis

14. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
15. de la Fabrique d'église Saint-Etienne
16. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
17. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
18. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
19. de la Fabrique d'église Saint-Georges
20. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Rocourt)
21. de la Fabrique d'église Saint-Lambert
22. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
23. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
24. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
25. de la Fabrique d'église Saint-Remi
26. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
27. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
28. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
29. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
30. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
31. de la Fabrique d'église de l'Immaculée Conception
32. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
33. de la Fabrique d'église protestante baptiste d'Amercoeur
34. du Conseil d'administration de la Communauté israélite

37.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable de fournitures et de services, en vue de l'acquisition et du placement, sur le site du Parc Saint-Léonard à 4000 LIEGE, d'une œuvre commémorative en hommage au poète espagnol Federico GARCIA LORCA - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

38.

Décision de passer un marché de travaux en deux lots, par voie d'adjudication publique, pour la restauration de la fontaine de la Vierge sise en Vinave d'Ile à 4000 LIEGE (lot n° 1 : démontage, remontage, transport, aménagement et fournitures et lot n° 2 : restauration des bronzes) - fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges - sollicitation de la subvention du Service Public de Wallonie.

39.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour la fourniture et pose d'un médaillon sur le monument Maurice Waha dans le quartier Sainte-Marguerite à 4000 LIEGE.

40.

Adoption du texte de la convention de bail de droit commun pour la location des appartements sis place Vivegnis, 46/0011, 460012, 460013 à 4000 LIEGE - décision de transférer la parcelle sise rue Ovide Decroly à ANGLEUR cadastrée 25ème division, section D, n°3X10, dans le domaine public de la Ville de Liège (initialement repris dans l'inventaire de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège).

41.

Décision de passer par adjudication publique un marché stock de services pour l'entretien des espaces verts relevant du domaine privé de la Ville de Liège d'une durée de 48 mois - approbation du cahier spécial des charges.

42.

Intervention dans les frais de restauration de la toiture de la nef, du transept et du chœur de la Cathédrale Saint-Paul – fixation du taux d'intervention.

43.

Cession en vente publique, avec faculté de réméré, d'un immeuble de caractère sis en Hors-Château, 42 à 4000 LIEGE.

44.

Cession en vente publique, avec faculté de réméré, d'un dépôt de voirie, rue Bernimolin à 4020 LIEGE.

45.

Cession en vente publique d'un ancien rez-de-chaussée commercial d'une copropriété, transformé en bâtiment administratif, quai de Rome,16 à 4000 LIEGE.

46.

Cession en vente publique d'une maison d'habitation, rue Belvaux, 95 à 4030 GRIVEGNEE.

47.

Cession en vente publique d'un bâtiment administratif, boulevard Jean De Wilde, 71 à 4000 LIEGE.

48.

Cession en vente publique d'un entrepôt de grande surface, boulevard de l'Ourthe, 8 à 4032 CHENEE.

49.

Cession en vente publique de deux appartements dans une copropriété , rue Ernest Marneffe, 25 à 4020 LIEGE.

50.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique dans le cadre de la demande de permis unique relative à la réalisation d'une ligne de tram- accord sur l'ouverture, la modification et la suppression de voiries et d'espaces publics proposées.

Mme l'Echevin YERNA

51.

Décision de conclure un contrat de transaction avec une firme, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la réalisation d'un réseau de câblage électrique indispensable au fonctionnement des illuminations de fin d'année.

52.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative une formation intitulée «Sauvegarde, partage et transmission des connaissances : comment passer le relais ? », sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines.

53.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de deux factures, relative une journée d'études en marchés publics, sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines du Département.

54.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de trois factures relative une formation intitulée «L'éclairage naturel et artificiel», sollicité par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines du Département du Personnel.

55.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative une formation intitulée «Education active des enfants de moins de 3 ans en milieu d'accueil – deuxième étape», sollicitée par la Cellule de Gestion et Développement des Ressources Humaines.

56.

Adoption du règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

57.

Adoption du Rapport Urbanistique et Environnemental relatif à la Z.A.C.C. n°22 « Sclessin, Terril-Horloz » modifié en réponse aux remarques émises par M. le Fonctionnaire délégué.

58.

Adoption des comptes et les états de recettes et dépenses de la Régie Foncière, de Stationnement et de Services pour l'exercice 2012 - décision d'affecter le résultat de l'exercice de manière suivante :

- dotation à la réserve légale de 5 % du bénéfice ;
- dotation au fonds réinvestissements

59.

Adoption du nouveau règlement concernant l'octroi d'une prime communale en cas de rénovation d'un logement pour le remplacement de vitrage peu performant par du vitrage à haut rendement et/ou l'isolation thermique du toit et/ou des combles

60.

Décision de passer le marché conjoint de travaux par adjudication publique pour les travaux de démolition, de transformation et de reconstruction de logements sis rue Dony 24-32 à 4000 LIEGE - approbation du cahier des charges - fixation des critères de sélection qualitative - approbation de la convention fixant les conditions du marché.

61.

Décision d'accorder la garantie de bonne fin de la Ville de Liège, telle que requise par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (F.R.C.E.), pour couverture du risque de non-remboursement à concurrence de 95% des montants en principal, intérêts et autres frais du prêt accordé par l'Entité Locale « Liège-Energie » ASBL à la SLSP « Le Logis Social de Liège » en vue du financement de travaux d'amélioration énergétique des logements sociaux à Glain - approbation des termes de la convention de cautionnement à établir entre les parties.

62.

Décision d'accorder la garantie de bonne fin de la Ville de Liège, telle que requise par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (F.R.C.E.), pour couverture du risque de non-remboursement à concurrence de 95% des montants en principal, intérêts et autres frais du prêt accordé par l'Entité Locale « Liège-Energie » ASBL à la SLSP « Le Logis Social de Liège » en vue du financement des travaux d'amélioration énergétique des logements sociaux de la Cité du Moulin à Glain – approbation des termes de la convention de cautionnement à établir entre les parties.

63.

Décision d'accorder la garantie de bonne fin de la Ville de Liège, telle que requise par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie (F.R.C.E.), pour couverture du risque de non-remboursement à concurrence de 95% des montants en principal, intérêts et autres frais du prêt accordé par l'Entité Locale « Liège-Energie » ASBL à la SLSP « Le Logis Social de Liège » en vue du financement des travaux d'amélioration énergétique de logements sociaux de Bressoux et de Chénée - approbation des termes de la convention de cautionnement à établir entre les parties.

M. l'Echevin HUPKENS

64.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec « LA STICHTING MAASTRICHT CULTURELE HOOFDSTAD VAN EUROPA 2018 », relative à la mise en œuvre d'un partenariat structurel pour le projet Maastricht & Euregio Meuse Rhin 2018 dans le cadre de l'obtention par Maastricht et Euregio du titre de Capitale Européenne de la Culture 2018.

65.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'Université de Liège, relative à l'exploitation scientifique de la base de données des archives de Jacques IZOARD (Bibliothèque Ulysse Capitaine) acquises par la Ville.

66.

Décision d'adopter le texte de la convention à conclure avec la (PROVINCE DE LIEGE) et l'A.S.B.L. «CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO», relative à la constitution et au fonctionnement d'un opérateur direct de Lecture Publique - « Bibliothèque locale avec collection encyclopédique ».

67.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures, de petit matériel de papeterie pour le Département Culture / Tourisme.

68.

Décision :

- d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE» pour l'organisation de la manifestation «La Fête au Château» le 7 septembre 2013
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite l'A.S.B.L.

69.

Décision :

- d'accepter la donation de M. Jean-Paul DEPAIRE, d'un ensemble de documents, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

M. l'Echevin SCHROYEN

70.

Adoption du texte de la convention à conclure entre le C.P.A.S de la Ville et la Ville dans le cadre du projet BIODIBAP 2.0.

71.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable de fournitures et de services dans le cadre de l'acquisition d'un sonomètre, d'un kit anti-intempéries ainsi qu'une journée de formation liée à son utilisation – décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges – décision de solliciter les subventions régionales.

72.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de mise en circuit fermé de la fontaine de la Tradition, à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

73.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et le placement d'une sphère d'eau avec éclairage spécifique dans la fontaine de la place Delcour, à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

74.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel motorisé horticole destiné au service des Plantations, en quatre lots – adoption du cahier spécial des charges.

75.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'aménagement de caniveaux étanches pour l'évacuation des eaux du plan d'eau de l'Esplanade Saint-Léonard à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

76.

Décision de procéder à l'acquisition de végétaux horticoles : Lot 1 : Arbres hautes-tiges d'ornement et Lot 2 : Arbustes et divers, dans le cadre du marché stock sur catalogue dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2015.

77.

Adhésion de l'A.S.B.L. « GS1 BELGIUM & LUXEMBOURG ».

78.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de trois désherbeurs thermiques nécessaires aux services de la Propreté publique et des Plantations – adoption du cahier spécial des charges.

M. l'Echevin STASSART

79.

Décision de créer une école communale d'enseignement fondamental dénommée « Jupille-Bruyères II » sise Large Voie, 73 à 4020 LIEGE.

80.

Décision d'adopter le Règlement d'Ordre intérieur des écoles fondamentales ordinaires :

- 1 - Belleflamme.
- 2 - Vieille Montagne.
- 3 - Morinval.

81.

Conclusion de contrats de transaction avec des créanciers en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves des établissements scolaires de l'enseignement communal et à l'acquisition de matériel pour les mini-crèches du Département de l'Instruction publique.

82.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée justifiée sans publicité préalable, ayant pour objet la diffusion d'annonces publicitaires dans le journal « 7Dimanche », destinées à l'enseignement communal (durée de 36 mois) - adoption du cahier spécial des charges.

83.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des crédits provisoires pour la location de deux salles à l'I.G.I.L. Palais des Congrès.

84.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet la fourniture d'un logiciel pour un laboratoire de langues et de 25 micro casques, destinés aux étudiants de l'Athénée communal « Léonie de Waha » - adoption du cahier spécial des charges.

85.

Décision de passer un marché de stock par procédure négociée sans publicité préalable, pour la diffusion d'annonces publicitaires dans les véhicules appartenant à la SRWT et à la régie publicitaire du groupe SNCB pour l'ensemble du domaine ferroviaire (d'une durée de 36 mois) – adoption du cahier spécial des charges.

86.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet des prestations de services relatives à la diffusion d'annonces publicitaires dans les magazines « Le Vif L'Express » et « Tendances », destinées à l'enseignement communal (prenant fin au 30.06.2014) - adoption du cahier spécial des charges.

87.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet l'acquisition de matériel de photographie réparti en cinq lots, destiné à l'ESAL (l'Ecole supérieure des Arts de Liège) - adoption du cahier spécial des charges.

88.

Décision de de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet l'acquisition de mobilier (coin-lecture) réparti en deux lots, destiné à l'I.R.H.O.V secondaire - adoption du cahier spécial des charges.

89.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'une presse à gravure destinée à l'Académie Royale des Beaux-Arts à horaire réduit.

90.

Décision de passer un marché par procédure négociée sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition de brûleurs mazout, répartis en 3 lots, destinés à l'I.C.A.D.I..

91.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée, ayant pour objet l'acquisition d'un téléagrandisseur destiné à l'IRHOV fondamental.

92.

Décision de procéder, pour l'exercice 2013, à l'acquisition de mobilier scolaire divers destiné aux établissements d'Enseignement communal dans le cadre du marché stock ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire divers sur catalogue.

93.

Décision de procéder, pour l'exercice 2013, à l'acquisition de tableaux et de mobilier divers destinés à l'enseignement communal dans le cadre du marché stock sur catalogue ayant pour objet la fourniture de mobilier scolaire.

94.

Décision d'adopter le règlement d'ordre intérieur de la Commission d'évaluation interne de la qualité, catégorie économique, département relations publiques de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

95.

Décision d'adopter, le règlement d'ordre intérieur de la Commission d'évaluation interne de la qualité, catégorie pédagogique, département primaire de la Haute Ecole de la Ville de Liège .

96.

Décision de reconduire pour l'année scolaire 2013-2014, l'organisation des Centres d'accueil.

M. l'Echevin LEONARD

97.

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de prévention incendie, à l'annexe de l'Ecole de Coiffure, rue de Pitteurs, 16 à 4020 LIEGE - octroi à l'adjudicataire un délai complémentaire pour la réalisation de ces travaux.

98.

Décision de procéder à l'acquisition de pompes, circulateurs et accessoires de montage pour divers bâtiments communaux dans le cadre du marché stock.

99.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour le remplacement des chaudières au Théâtre du Trianon, rue Surllet 20, 4020 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges.

100.

Décision de faire exécuter les travaux de peintures extérieures à l'Académie des Beaux-Arts, rue des Anglais, 1 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de peintures extérieures à effectuer dans des bâtiments communaux.

101.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la mise sur plan du réseau gaz de divers bâtiments administratifs et scolaires – adoption du cahier spécial des charges.

102.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de démolition du bâtiment hors parking souterrain, et aménagement de la dalle et des abords au Théâtre de la Place, place de l'Yser à 4020 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (S.A.R.).

103.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour les travaux de modernisation du système de détection incendie installé dans divers bâtiments communaux, à savoir l'Ecssa, rue Georges Simenon à 4020 LIEGE, le Château de Péralta, rue de l'Hotel de Ville à 4031 ANGLEUR, la Crèche des Vennes, rue des Vennes à 4020 LIEGE et l'Ecole de Menuiserie, rue Waleffe, à 4020 LIEGE – adoption du cahier spéciales charges.

104.

Décision de passer un marche par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du treuil de l'ascenseur à la crèche de Droixhe, rue Hector Chaineye 2, 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

105.

Décision d'exécuter les travaux de placement d'un système d'alarme évacuation à la Caserne Leman, rue de la Tonne 80, à 4000 LIEGE dans le cadre du marché stock relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

106.

Décision d'exécuter les travaux de réfection dans la cour de récréation à l'EMESS Maghin, rue Maghin, 22 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières)

107.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection de carrelage intérieur à l'Athénée de Waha, boulevard d'Avroy, 96 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

108.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage à l'Hôtel de Ville, place du Marché, 2, à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

109.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation de la chaufferie à la Mini-Crèche Saint-Laurent, rue Saint-Laurent 186 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

110.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage (enlèvement de calorifuges) dans divers bâtiments techniques et administratifs – adoption du cahier spécial des charges.

111.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la rénovation de locaux à la Caserne Leman, rue de la Tonne, 80 à 4000 Liège – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges.

112.

Décision d'exécuter les travaux de réfection de l'égouttage à l'école fondamentale communale Thiers-Centenaire, rue André Renard, 40 à 4032 CHENEE dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières).

113.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par simple facture acceptée, pour le remplacement de la chaudière murale au groupe scolaire Péville, avenue de Péville, 234 à 4030 LIEGE (Grivegnée) - sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

114.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de châssis à la Consultation Nourrissons, rue des Vennes 63 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides de l'Office National pour l'Enfance (ONE).

115.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du sas d'entrée au Centre Sportif d'Outremeuse, rue de l'Ourthe 1 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné.

116.

Décision d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège relative à la mise à disposition de locaux et infrastructures dans le bâtiment rue de Namur 2 à 4000 LIEGE.

117.

Adoption du texte de l'avenant n°1, de la convention relative à la location d'un rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier rue Saint-Séverin 177-179-181 à 4000 LIEGE.

118.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des manchons et des séparateurs de gouttes d'eau des deux groupes de ventilation au Musée d'Ansembourg, en Féronstrée 114, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

119.

Décision de procéder à l'acquisition de fourniture de mobilier de bureau pour l'espace Guillemins à 4000 LIEGE dans le cadre du marché stock conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 30 novembre 2016.

120.

Décision de passer un marché par adjudication publique relatif au déménagement de services de la Ville - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires - adoption du cahier spécial des charges.

121.

Décision de modifier le cahier spécial des charges régissant le marché « entretien, réparation et fourniture d'équipements de gymnases », suite aux remarques de la Tutelle générale - adoption du cahier spécial des charges rectifié - passation du marché par voie d'appel d'offres général.

122.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour l'aménagement de la salle de concert boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 LIEGE, en trois lots - adoption du cahier spécial des charges – fixation du critère de sélection qualitative destiné à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs - sollicitation des subsides du FWB (Fédération Wallonie Bruxelles - Infrastructures culturelles).

123.

Passation d'un marché par voie appel d'offres général pour les travaux relatifs à la scénographie et à l'équipement de la salle de concert, boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier – sollicitation des subsides de la F.W.B. (Fédération Wallonie Bruxelles - Infrastructures culturelles).

124.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de châssis à l'A.S.B.L. « LES RESTOS DU COEUR », rue Geenen 9 à 4020 BRESSOUX – adoption du cahier spécial des charges à régir l'entreprise - sollicitation du subside du P.F.G.V. (Plan Fédéral des Grandes Villes).

125.

Décision d'exécuter les travaux de réfection de la cour de récréation primaire au groupe scolaire Fétille, rue des Croix de Guerre 2 à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché stock relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières) - sollicitation du subside de la Communauté française (P.P.T.).

126.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage et d'aménagements divers à l'Ecole fondamentale communale Bois-de-Breux, rue de Herve, 322 à 4030 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

127.

Décision de passer un marché stock conjoint de fourniture par procédure négociée sans publicité préalable (d'une durée de 36 mois) pour la fourniture d'échelles, d'escabeaux et d'échafaudages nécessaires aux besoins de la Ville de Liège et du Centre Public d'Action Sociale de Liège - adoption du cahier spécial des charges – adoption du texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale de Liège fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution du marché.

128.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture d'un chariot élévateur électrique et d'un gerbeur électrique pour le service des Bâtiments communaux – adoption du cahier spécial des charges.

129.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 7 à la convention passée entre l'IPW et l'auteur de projet relatif à la restauration et réaffectation du bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août, 16, à 4000 LIEGE en vue d'y installer le Théâtre de la Place.

130.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la mise en conformité des chaudières murales dans divers bâtiments communaux et scolaires de la Ville de Liège - adoption du cahier spécial des charges.

131.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à une commande lancée au bénéfice du service des Installations intérieures.

132.

Décision de passer un marché de travaux en trois phases par adjudication publique, dans le cadre du « Crédit d'Impulsion 2012 » pour la réfection des escaliers rue de la Haminde à 4030 LIEGE – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges.

133.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection du pont de Huy (4020 LIEGE).

134.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la désignation d'un prestataire de services pour l'étude technique modificative et la surveillance de la mise en œuvre de la régulation des feux à implanter au carrefour formé par le boulevard d'Avroy, le boulevard de la Sauvenière, les rues Saint-Gilles et Pont d'Avroy à 4000 Liège - adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

135.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement provisoire de la place située rue Jaspar à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

136.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la création de trottoirs traversants en vue de la sécurisation du cheminement piéton, rue de l'Epargne et rue du Bateau (4032 CHENEE) - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

137.

Décision de procéder aux travaux d'endoscopie des canalisations d'égouttage, rue Piedboeuf à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché stock relatif à l'amélioration et de l'entretien du réseau d'assainissement.

138.

Conclusion d'un contrat de transaction pour le paiement d'une facture relative à la fourniture de matériel de signalisation routière.

139.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement provisoire du terminus des lignes 20, 21, 22 et 23 au carrefour formé par le boulevard d'Avroy, le boulevard de la Sauvenière, la rue Saint-Gilles et la rue Pont d'Avroy à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

140.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour la sécurisation d'un cheminement cyclable « SUL » et aménagement d'une zone 30 km/h rue de Fétille (4020 LIEGE) - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

141.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable de fournitures et de services dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire provisoire au sein du carrefour formé par la E313 et le boulevard Fosse-Crahay à 4000 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges.

142.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la stabilisation du talus et du mur en crête de talus du cimetière de Wandre à 4020 LIEGE – décision de fixer le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

143.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement d'un trottoir traversant, avenue Joseph Merlot à 4020 LIEGE - décision d'approuver le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

144.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable (prenant fin au 31 décembre 2015) en vue de la fourniture et de la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements (signalisation routière et petits équipements de voirie) - décision de fixer les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative - décision d'approuver le cahier spécial des charges.

145.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'un compresseur de chantier destiné au service de la Voirie – adoption du cahier spécial des charges.

146.

Décision de procéder à l'acquisition de mobilier urbain, en trois lots - Lot 1 : Matériels en acier - Lot 3 : Matériels divers, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

147.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une pompe à peinture routière avec accessoires, destinée au service de la Signalisation – adoption du cahier spécial des charges.

148.

Décision de procéder aux travaux de marquage routier, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

149.

Décision de procéder à l'acquisition et la pose de différents types de clôtures sur le territoire de la Ville, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

150.

Décision d'acquérir du matériel de signalisation routière, d'équipement de chantier et de voirie, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

151.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable (prenant fin au 31 décembre 2014) pour l'acquisition de petit outillage à main destiné au service de la Voirie, en deux lots - Lot 1 : Outillage général destiné à l'entretien des voiries - Lot 2 : Outillage spécifique destiné à l'entretien des espaces verts – adoption du cahier spécial des charges.

152.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable (prenant fin au 31 décembre 2014) pour l'acquisition de tuyaux en grès et en PVC, avec accessoires, destinés au service de la Voirie, en deux lots - Lot 1 : Tuyaux et accessoires en PVC - Lot 2 : Tuyaux et accessoires en grès - adoption du cahier spécial des charges.

153.

Décision d'acquérir des éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques de maintenance, au cours de l'année 2013, dans le cadre du marché stock.

154.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux commandes d'huiles et lubrifiants au bénéfice du service de la Maintenance des Espaces Publics.

155.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux entretiens et réparations de véhicules du Parc Automobile.

156.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, pour la réparation de sept épanduses à sel du service 'Hiver' - adoption du cahier spécial des charges.

Mme L'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

157.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de deux conteneurs destinés au service des Sépultures – adoption du cahier spécial des charges.

158.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un chargeur sur pneus avec accessoires, destiné au service des Sépultures – adoption du cahier spécial des charges.

159.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour des travaux de remise en état du mur du fond du cimetière de Wandre-Centre, rue Henri de Louvain, à 4020 Liège – adoption du cahier spécial des charges.

160.

Décision d'approuver la dénomination, « rue SERRURIER-BOVY » de la voirie qui dessert la partie arrière de la Gare des Guillemins.

M. l'Echevin CHAMAS

161.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES D'ANGLEUR « FERME 1313 » (CCJA) », pour l'année 2013.

162.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER-A-LIEGE – CCJQ THIER » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

163.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DES JEUNES DE GLAIN », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

164.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES BRESSOUX-DROIXHE - CJBD » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

165.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « MAISON DES JEUNES DE SAINTE-WALBURGE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

166.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES ECOUTE-VOIR – CJ » pour l'année 2013.

167.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

M. LE SECRETAIRE COMMUNAL

168.

Modification de la composition des Commissions permanentes du Conseil communal.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

169.

Nomination d'1 Inspecteur de quartier.

170.

Nomination d'1 Inspecteur détaché au CIC.

171.

Nomination de 18 Inspecteurs opérationnels.

172.

Nomination de 5 Inspecteurs principaux.

173.

Nomination d'1 membre du Cadre administratif et logistique de niveau B au grade spécifique de « Consultant ICT ».

174.

Désignation de M. le Bourgmestre, comme représentant au Comité permanent pour le partenariat Euro-méditerranéen des autorités locales et régionales (COPPEM)

175.

Autorisations d'ester en justice 2 dossiers (7952 – 7953).

Mme l'Echevin YERNA

176.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. «LA REGIE DES QUARTIERS DE LIEGE», avec mise à disposition d'un employé d'administration [ouvrier compagnon] contractuel.

177.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. «LA MAISON DE VALENSART», avec mise à disposition d'une puéricultrice A.P.E. à 1/2 temps. Démission, au 01/09/13, présentée par une 1ère attachée spécifique [médecin] A.C.

178.

Conclusion d'une convention avec l'A.S.B.L. «RESCOLIE», avec mise à disposition d'un manoeuvre [aide-cuisinier] A.P.E. à raison de 18H./sem. en remplacement d'une agente, en congé maternité, et à raison de 18H./sem. à durée indéterminée afin de palier au départ d'une agente, pensionnée. Démission, au 01/09/13, présentée par une 1ère attachée spécifique [médecin] A.C.

179.

Démission, au 01/09/13, présentée par une 1ère attachée spécifique [médecin] A.C.

180.

Maintien d'une 1ère Attachée spécifique [médecin] A.C., à raison de 18H/sem. à durée indéterminée en lieu et place d'une agente, pensionnée le 01/10/13 et engagement de deux 1ères Attachées spécifiques [médecins] A.C. à durée indéterminée, l'une à raison de 12H/sem., en lieu et place de l'agente pensionnée, l'autre à raison de 8H/sem., en lieu et place d'une agente démissionnaire au 01/09/13.

181.

Confirmation à la date du 01/06/13, la désignation d'une Attachée spécifique [conseillère en organisation] nommée, pour exercer les fonctions supérieures d'Attachée spécifique [échelle A3SP].

182.

Confirmation, au 01/07/13, de la désignation d'une Attachée spécifique A1SP nommée pour exercer les fonctions supérieures d'Attachée spécifique A3SP.

183.

Détachement d'un agent de l'Intercommunale «AGENCE DE DEVELOPPEMENT POUR LA PROVINCE DE LIEGE [S.P.I.]», aux fins d'exercer les fonctions d'Attaché de cabinet avec octroi à l'intéressé de l'indemnité spéciale pour l'exercice de ces fonctions et remboursement à ladite Intercommunale de la charge salariale totale de l'intéressé.

184.

Désignation des 16 membres effectifs de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité – désignation du secrétaire et du président de la Commission.

M. l'Echevin STASSART

185.

Décision de placer en disponibilité pour cause de maladie, du 14.03.2013 au 31.03.2013, une institutrice primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

186.

Décision d'accepter la démission-pension, sous réserve de son admission à la pension, au 31.03.2013, d'une institutrice primaire en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

187.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2013 :

- 1 - un maître de psychomotricité, à raison d'un horaire complet.
- 2 - quinze institutrices maternelles, à raison d'un horaire complet.
- 3 - douze instituteurs/institutrices primaires, à raison d'un horaire complet.
- 4 - deux institutrices primaires en immersion néerlandaise, à raison d'un horaire complet.
- 5 - une institutrice primaire en immersion anglaise, à raison d'un horaire complet.
- 6 - une maîtresse de religion catholique, à raison de 22/24 p/s.
- 7 - une maîtresse de religion catholique, à raison de 6/24 p/s.
- 8 - une maîtresse de religion catholique, à raison de 12/24 p/s.
- 9 - une maîtresse de religion orthodoxe, à raison de 2/24 p/s.
- 10 - deux maîtres/maîtresses d'éducation physique, à raison d'un horaire complet.
- 11 - une maîtresse d'éducation physique, à raison de 18/24 p/s.
- 12 - une maîtresse d'éducation physique, à raison de 10/24 p/s.

188.

Décision de valider les rapports d'évaluation de sept directrices d'école fondamentale.

189.

Décision de nommer définitivement, au 01.07.2013, sept directrices d'école fondamentale.

190.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2013 :

- 1 - deux instituteurs maternels/institutrices maternelles, à raison d'un horaire complet :
- 2 - deux institutrices maternelles, à raison de 13/26 p/s :
- 3 - huit institutrices primaires, à raison d'un horaire complet.
- 4 - une maîtresse de religion catholique, à raison de 18/24 p/s.
- 5 - trois maîtres/maîtresses d'éducation physique, à raison d'un horaire complet.
- 6 - un maître d'éducation physique, à raison de 8/24 p/s.
- 7 - un kinésithérapeute, à raison d'un horaire complet.
- 8 - une kinésithérapeute, à raison de 23/32 p/s.
- 9 - une logopède, à raison de 18/30 p/s.
- 10 - une assistante sociale, à raison de 24/36 p/s.
- 11 - une puéricultrice, à raison d'un horaire complet.

191.

Décision de valider les rapports d'évaluation d'une directrice d'école fondamentale.

192.

Décision de nommer définitivement, au 01.07.2013, une directrice d'école fondamentale spécialisée.

193.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites :

- 1 - justifié par des raisons sociales et familiales (régularisation), du 01.11.2011 au 31.10.2012, à une logopède en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - en cas de maladie ou d'infirmité (prolongation), du 15.03 au 13.04.2013, à un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé et à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du 01.09.2011 au 30.06.2012, à un professeur de morale en fonction à l'Ecole Léopold Mottet, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

194.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 21.01.2013, un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé et à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

195.

Décision de modifier sa délibération du 27.06.2011, relative à la nomination d'un professeur en la faisant porter sur l'enseignement secondaire inférieur spécialisé en lieu et place de l'enseignement secondaire inférieur ordinaire.

196.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2013 :

1 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé :

1 - un professeur de cours pratiques (mécanique), à raison de 8/24 h/s.

2 - un professeur de cours pratiques (peinture-revêtements murs et sols), à raison de 24/24 h/s.

3 - un professeur de cours généraux (langues des signes), à raison de 8/22 h/s.

4 - un professeur de cours généraux (français) et (mathématique), respectivement à raison de 11/22 h/s.

5 - un professeur de cours pratiques (secrétariat-bureautique), à raison de 12/24 h/s.

6 - un professeur de cours pratiques (mécanique-automobile), à raison de 2/24 h/s.

7 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 12/22 h/s.

8 - un professeur de religion catholique, à raison de 22/22 h/s.

9 - un professeur de cours techniques et pratiques professionnelles (habillement), à raison de 20/24 h/s.

10 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.

2 - dans l'enseignement secondaire supérieur spécialisé, un professeur de cours généraux (morale), à raison de 2/20 h/s.

3 - dans les emplois paramédicaux dans l'enseignement secondaire spécialisé :

1 - une kinésithérapeute, à raison de 6/32 h/s.

2 - une logopède, à raison de 10/30 h/s.

3 - une logopède, à raison de 30/30 h/s.

4 - une logopède, à raison de 30/30 h/s.

197.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et familiales du 01.09.2013 au 31.08.2014, à un professeur de cours pratiques (bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire

1 - du 01.09.2012 au 30.06.2013 :

1 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à l'Athénée communal Maurice Destenay, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard DeFrance.

2 - à un professeur de cours pratiques (coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - du 22.04 au 30.06.2013, à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

198.

Décision d'accepter l'interruption totale de la carrière professionnelle, du 15.09.2013 au 14.09.2014, d'une maître-assistante (pédagogie et méthodologie) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

199.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du :

1 - 30.01.2013, un professeur de cours techniques (peinture en bâtiment-revêtement murs et sols-décoration) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

2 - 27.02.2013, un professeur de cours généraux/techniques (biologie-chimie) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.

3 - 07.03.2013, un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle/histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

200.

Décision d'accepter, sous réserve de leur admission à la retraite, la démission-pension à la date du :

1 - 31.07.2012, d'un professeur de cours généraux (français-histoire-morale) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

2 - 31.01.2013, d'un professeur de religion islamique en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

3 - 31.03.2013, d'un professeur de cours généraux (sciences-géographie) en fonction dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice.

4 - 30.04.2013, d'un professeur de cours techniques (informatique) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.

- 5 - 30.06.2013, d'un professeur de cours généraux (français-histoire) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 6 - 31.07.2013, d'un professeur de cours artistiques (dessin) en fonction à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.
- 7 - 31.08.2013, d'une secrétaire de direction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 8 - 30.11.2013, d'une surveillante-éducatrice en fonction dans l'enseignement secondaire et supérieur de plein exercice.

201.

Décision de prendre acte de la mise à la pension d'office, à la date du 01.03.2013, d'un professeur de cours généraux/techniques (sciences commerciales et économiques) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

202.

Rectification de la 2ème ligne du 2ème paragraphe de sa décision du 25.06.2012 en faisant porter la nomination d'un professeur de cours artistiques, sur 6/20h/s au niveau supérieur des cours artistiques «art de la couleur» en lieu et place de «art plastique et pictural».

203.

Décision de retirer sa délibération du 25.06.2012 nommant définitivement une accompagnatrice à raison de 22/22 h/s au niveau secondaire inférieur en alternance, en fonction principale, avec effet au 01.04.2012. Ce professeur retrouve donc le bénéfice de sa nomination antérieure, accordée par sa délibération du 25.05.2009 (réf : n° 191.2.15) et portant sur un horaire complet (30/30 h/s) de cours pratiques (coiffure dames) dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, en fonction principale.

204.

Décision de nommer définitivement, au 01.04.2013 :

- 1 - dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice :
 - 1 - un professeur de cours techniques (armurerie), à raison de 6/22 h/s.
 - 2 - un professeur de cours pratiques (cuisine), à raison de 2/30 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (vente), à raison de 7/30 h/s.
 - 4 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique filles), à raison de 6/22 h/s.
 - 5 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 6 - un professeur de cours généraux (sciences), à raison de 22/22 h/s.
 - 7 - un professeur de cours généraux (mathématique), à raison de 22/22 h/s.
 - 8 - un professeur de cours techniques (cuisine), à raison de 10/22 h/s.
 - 9 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 22/22 h/s.
 - 10 - un professeur de cours techniques (salle), à raison de 5/22 h/s.
 - 11 - un professeur de cours pratiques (bijouterie), à raison d'1/30 h/s.
 - 12 - un professeur de cours pratiques (mécanique), à raison de 3/30 h/s.

- 13 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 22/22 h/s.
 - 14 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 14/22 h/s.
 - 15 - un professeur de cours spéciaux (éducation physique garçons), à raison de 22/22 h/s.
 - 16 - un professeur de religion islamique, à raison de 4/22 h/s.
 - 17 - un professeur de cours spéciaux (dactylographie), à raison de 10/22 h/s.
 - 18 - un professeur de cours techniques (bio-esthétique), à raison de 7/22 h/s.
- 2 - dans l'enseignement secondaire inférieur en alternance :
- 1 - une accompagnatrice, à raison de 12/22 h/s.
 - 2 - une accompagnatrice, à raison de 14/22 h/s.
 - 3 - un professeur de cours pratiques (boulangerie-pâtisserie), à raison de 5/22 h/s.
 - 4 - un professeur de cours pratiques (palefrenier), à raison de 15/22 h/s.
 - 5 - un professeur de cours pratiques (coiffure dames), à raison de 4/22 h/s.
 - 6 - une accompagnatrice, à raison de 22/22 h/s.
 - 7 - un professeur de cours techniques (économie sociale et familiale), à raison de 3/22 h/s.
- 3 - dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice :
- 1 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 12/20 h/s.
 - 2 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 8/20 h/s.
 - 3 - un professeur de cours généraux (histoire en immersion en langue anglaise) et (langue moderne anglais en immersion en langue anglaise) respectivement à raison de 6/20 h/s et de 12/20 h/s.
 - 4 - un professeur de cours techniques (cours commerciaux) et (droit), respectivement à raison de 6/20 h/s et de 2/20 h/s.
 - 5 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 2/20 h/s.
 - 6 - un professeur de cours techniques (gravure), à raison de 1/20 h/s.
 - 7 - un professeur de cours généraux (langue moderne néerlandais en immersion néerlandais), à raison de 6/20 h/s.
 - 8 - un professeur de cours pratiques (peinture-revêtements murs et sols), à raison de 1/30 h/s.
 - 9 - un professeur de cours techniques (mécanique automobile), à raison de 2/20 h/s.
 - 10 - un professeur de cours généraux (histoire), à raison de 1/20 h/s.
 - 11 - un professeur de cours généraux (langue moderne italien), à raison de 4/20 h/s.
 - 12 - un professeur de cours généraux (langue moderne italien), à raison de 8/20 h/s.
 - 13 - un professeur de cours techniques (secrétariat-bureautique), à raison de 3/20 h/s.
 - 14 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 4/20 h/s.
 - 15 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 10/20 h/s.
 - 16 - un professeur de cours techniques (techniques éducatives), à raison de 7/20 h/s.
 - 17 - un professeur de cours généraux (français), à raison de 8/20 h/s.
 - 18 - un professeur de cours spéciaux (dactylographie), à raison de 4/20 h/s.

- 19 - un professeur de cours généraux (sciences sociales), à raison de 20/20 h/s.
- 20 - un professeur de cours généraux (langues germaniques), à raison de 8/20 h/s.
- 21 - un professeur de cours généraux (morale), à raison de 4/20 h/s.
- 22 - un professeur de cours techniques et pratiques (cuisine), respectivement à raison de 4/20 h/s et de 24/30 h/s.
- 4 - dans l'enseignement secondaire supérieur artistique de plein exercice, un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural) et (graphisme et image), respectivement à raison de 6/20 h/s et de 14/20 h/s.
- 5 - dans l'enseignement secondaire supérieur en alternance :
 - 1 - un professeur de cours pratiques (sanitaire), à raison de 2/20 h/s.
 - 2 - un accompagnateur, à raison de 20/20 h/s.
 - 3 - une accompagnatrice, à raison de 20/20 h/s.
- 6 - dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale, un professeur de cours techniques (informatique), à raison de 60/800 p/a.
- 7 - dans l'enseignement secondaire supérieur artistique à horaire réduit :
 - 1 - un professeur de cours artistiques (recherche graphique et picturale dessin), à raison de 3/24 h/s.
 - 2 - un professeur de cours artistiques (volume-sculpture), à raison de 2/24 h/s.
- 8 - dans l'enseignement supérieur de promotion sociale :
 - 1 - un professeur de cours techniques (français appliqué), à raison de 100/800 p/a.
 - 2 - un professeur de cours techniques et de PPM (psychopédagogie), respectivement à raison de 430/800 p/a et de 360/800 p/a.
- 9 - dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire inférieur en alternance, un professeur de cours généraux (histoire) et (géographie), respectivement à raison de 12/22 h/s et de 2/22 h/s.
- 10 - dans l'enseignement secondaire inférieur spécialisé et dans l'enseignement secondaire inférieur artistique de plein exercice, un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) et de cours artistiques (art de la couleur), respectivement à raison de 3/22 h/s et de 4/22 h/s.
- 11 - dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur artistique de plein exercice, un professeur de cours artistiques (art de la couleur), respectivement à raison de 7/22 h/s et de 14/20 h/s.
- 12 - dans l'enseignement secondaire inférieur et supérieur de promotion sociale, un professeur de cours techniques (carrosserie), à raison de 40/800 p/a dans l'inférieur et professeur de cours techniques et pratiques (carrosserie), respectivement à raison de 120/800 p/a et de 380/1000 p/a dans le supérieur.

205.

Décision de nommer définitivement au 01.04.2013 :

- 1 - à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège :
 - 1 - un professeur de cours généraux, à raison de :
 - 7/12 d'histoire et actualité des arts/19 et 20 siècles
 - 2/12 d'histoire et actualité des arts/vidéographie
 - 2/12 d'histoire et actualité des arts/générales
 - 1/12 d'actualités culturelles/cinéma.
 - 2 - un agent administratif de niveau 2- rang 1, à raison d'un temps plein.

- 3 - une agente administrative de niveau 2-rang 1, à raison d'un mi-temps.
- 2 - à la Haute Ecole de la Ville de Liège :
- 1 - une maître-assistante (informatique de gestion), à raison de 5/10 d'un horaire complet (extension).
 - 2 - une agente administrative de niveau 3- rang 1, à raison d'un horaire complet.
 - 3 - un maître-assistant (électricité, électromécanique, mécanique et énergie nucléaire), à raison de 4/10 d'un horaire complet.
 - 4 - un maître de formation pratique (travaux pratiques en électronique), à raison d'un horaire complet (extension de nomination).
 - 5 - une maître-assistante (droit), à raison de 5/10 d'un horaire complet.
 - 6 - une maître-assistante (langue française), à raison de 10/10.
 - 7 - une maître-assistante (langue étrangère : anglais), à raison de 4/10 d'un horaire complet.
 - 8 - un maître-assistant (dessin et éducation plastique), à raison de 5/10 d'un horaire complet.
 - 9 - une maître-assistante (chimie), à raison de 5/10 d'un horaire complet.
 - 10 - une maître-assistante (sciences mathématique), à raison de 6/10 d'un horaire complet.
 - 11 - une agente administrative de niveau 2- rang 1, à raison d'un horaire complet.

206.

Décision d'adapter la nomination définitive accordée par sa délibération du 16.12.2002 (réf. : n°189.9) en la faisant porter , avec effet au 15.09.2009 sur :

- 3/10 en qualité de maître-assistant dans le cours « autre cours à conférer : expertise particulière en technique-vidéo »
- 7/10 en qualité de maître de formation pratique dans le cours à conférer « électronique ».

207.

Décision de déclarer recevables les candidatures et de procéder à la désignation, pour un mandat de cinq ans, à la Direction et la Présidence de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

208.

Décision d'accepter à la date du 31.08.2013, sous réserve de son admission à la pension, la démission de ses fonctions présentée par la Directrice nommée et rémunérée par la Communauté française, en fonction au Centre P.M.S. 4.

209.

Décision de désigner, du 01.01 au 31.08.2013, une conseillère psychopédagogique nommée, en qualité de Directrice à titre temporaire du Centre P.M.S.1.

210.

Désignation d'une directrice à titre stagiaire dans l'enseignement fondamental ordinaire.

211.

Décision de prolonger le mandat du directeur de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège, pour la période s'étendant du 01.07.2013 au 31.07.2017.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

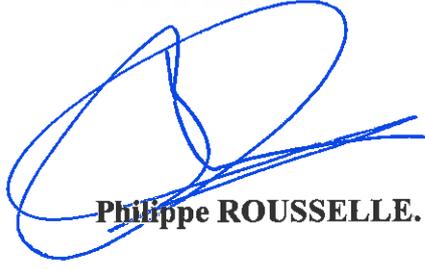
212.

Désignation des représentants de la Ville aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (en abrégé « IMIO »).

130614

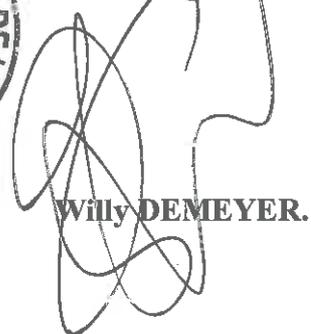
PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,


Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,


Willy DEMEYER.